



DEMANDE POUR UNE OCCUPATION EN TANT QU'ÉTUDIANT(E) PENDANT LES VACANCES D'ETE 2024

Selon les besoins, les étudiant(e)s seront occupé(e)s auprès du service régie ou du service jardinage. La durée de travail s'étend sur une période de 2 semaines à raison de 8 heures par jour. Le taux horaire payé est de 11,8887€ (80% du salaire social minimum non qualifié à l'indice 944,43). Aux fins de faciliter l'organisation, il est recommandé de cocher plus qu'une seule période de disponibilité d'embauche.

Je soussigné(e)

Nom et prénom

N° et rue

Code postal et localité

Date et lieu de naissance

Matricule nationale

N° GSM ou téléphone

Adresse e-mail

Ecole/université et classe

Langues

luxembourgeois

allemand

français

Compte bancaire

Code BIC

IBAN LU

prends la respectueuse liberté de poser ma candidature pour un poste d'étudiant(e) pendant les vacances d'été 2024. Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'engagement et vous informe que je serai disponible pendant la (les) période(s) suivante(s):

- Période 1: 10 jours ouvrables, du lundi 15 juillet 2024 au vendredi 26 juillet 2024
- Période 2: 10 jours ouvrables, du lundi 29 juillet 2024 au vendredi 9 août 2024
- Période 3: 9 jours ouvrables, du lundi 12 août 2024 au vendredi 23 août 2024
- Période 4: 10 jours ouvrables, du lundi 26 août 2024 au vendredi 6 septembre 2024


Je certifie que

- je n'ai jamais été engagé(e) auparavant comme étudiant(e) par l'administration communale de Sandweiler, ni pour le compte de l'atelier communal, ni à l'occasion des « Sandweiler Spillnomëtteger » ;
- je suis né(e) en 2005 ou en 2006 et que j'aurai **18 ans accomplis le jour de mon entrée en service.**

.....
Signature de l'étudiant(e)

.....
Signature des parents / du tuteur
pour l'étudiant(e) mineur(e) au moment de la demande

La présente demande est à remettre à la réception de la mairie ou à envoyer au collège échevinal (B.P. 11 à L-5201 Sandweiler) avant le 1er mars 2024 avec copies des pièces suivantes:

-  Certificat de scolarité pour l'année 2023/2024
-  Carte d'identité
-  Carte de sécurité sociale

Les dossiers incomplets ne sont pas pris en considération